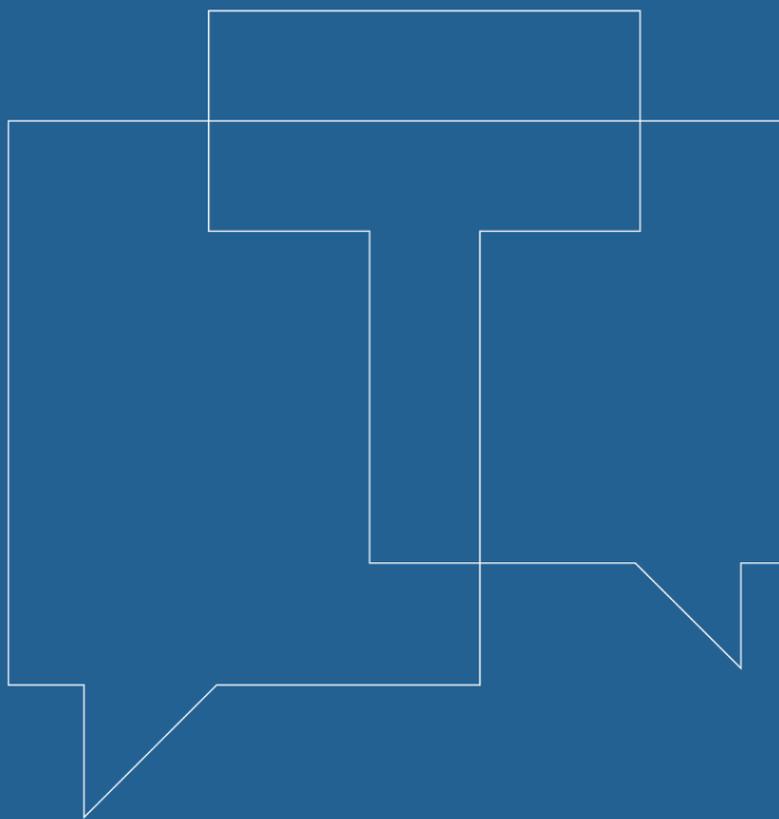


COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

4 juin 2025



Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

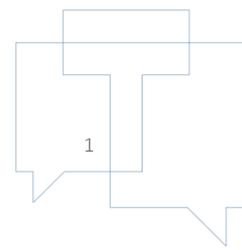
1	Accueil des membres	2
2	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3	Validation du dernier compte rendu	2
4	Diffusion du rapport annuel 2024	2
5	Faits saillants de la visite	2
5.1	Poste de pesée	3
5.2	Fauconnerie.....	5
5.3	Déplacement de l'entrée.....	5
5.4	Recouvrement final	8
5.5	Front de déchets	9
5.6	Biogaz	12
5.7	Usine de cogénération et Serres Demers.....	13
5.8	Traitement des eaux.....	15
5.9	Sablère.....	17
6	Actions de suivi.....	18
6.1	Utilisation de la 2 ^e récolte de saules	18
7	Suivi environnemental des eaux.....	18
7.1	Eaux de surface	18
7.2	Eaux souterraines	19
7.3	Échantillonnage dans la rivière Saint-François	20
7.4	Puits résidentiels – campagne 2024.....	21
8	Eaux de lixiviation.....	21
9	Suivi du déplacement de l'entrée.....	21
10	Registre des activités.....	21
11	Divers et prochaines rencontres	21

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre du Comité de vigilance en 2025.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il explique que la plupart des sujets seront abordés lors des points thématiques de la visite du site, notamment l'action de suivi en lien avec l'utilisation des saules.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par les membres.

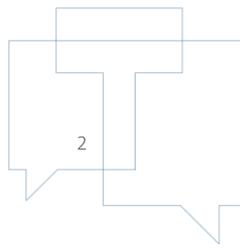
4 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2024

M. Lamothe annonce que le rapport annuel a été envoyé à tous, incluant les médias, quelques semaines avant la rencontre. Un article a été publié dans l'Express de Drummondville le 2 juin 2025 et le président du Comité a été contacté à ce sujet.

<https://www.journalexpress.ca/2025/06/02/site-denfouissement-une-annee-damelioration/>

5 FAITS SAILLANTS DE LA VISITE

La visite de site a donné l'opportunité de voir les installations de WM et aborder plusieurs thématiques. Le tracé de la visite et les points de discussions sont illustrés ci-dessous.





- | | | |
|---|--|--|
| A : Poste de pesée | D : Front de déchet | F : Centrale de production d'électricité |
| B : (Point thématique) Déplacement de l'entrée | E : (Point thématique) Biogaz | G : Serres Demers |
| C : Recouvrement final Phases 2 et 3A | H : Filières de traitement des eaux | I : Projet de restauration de la sablière |

5.1 POSTE DE PESÉE

M. Lamothe explique que tous les camions qui entrent sur le site passent par la balance afin de fournir les informations nécessaires, soit le nom du client, le type de matières et la provenance. Les camions sont pesés plein à l'entrée et vide à la sortie, puis un billet de pesée est remis pour documenter la transaction. Chaque année, un rapport est remis au ministère indiquant toutes les entrées de matières sur le site et le tonnage reçu. En moyenne, entre 60 et 200 camions déchargent leur matière sur le site chaque jour, dépendant de la période de l'année.

Les matériaux acceptés sur le site sont les déchets résidentiels, ceux provenant des ICI (institutions, commerces et industries), les déchets spéciaux comme l'amiante et les carcasses d'animaux, les matériaux de construction, rénovation et démolition ainsi que les sols faiblement contaminés pour faire du recouvrement journalier et final.

Le poste de pesée est également équipé de détecteurs de radioactivité. Si un matériel radioactif est présent, cela provoque une alarme. La cargaison du camion est alors inspectée avec un détecteur portatif pour identifier l'endroit ainsi que la source radioactive précise du matériel, qui sont ensuite partagés avec le ministère. La majorité des déchets

ayant une composante radioactive sont d'origine médicale et ont une très courte demi-vie, alors ils sont autorisés sur le site.

M. Lamothe mentionne qu'ils offrent également le service de poste de citoyens, qui permet aux gens qui ne peuvent aller à l'écocentre de venir directement porter leurs déchets au site d'enfouissement, à des frais déterminés.

Il ajoute qu'ils ont récemment récupéré le bâtiment de l'ancien poste de pesée du site de Sainte-Sophie, et qu'ils l'ont transformé comme poste pour leur division de transport pour la collecte commerciale et industrielle. Ils louent actuellement un espace à Saint-Germain et cela va leur permettre de relocaliser leurs camions sur le site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce que le nombre de camions par jour a augmenté depuis l'ajout des camions résidentiels provenant de la MRC de Drummond?	M. Lamothe explique que le nombre de camions est très variable selon les jours. Il précise que depuis l'entente avec la MRC, il y a environ 50 camions de plus, le mercredi seulement.
Les camions de la MRC viennent-ils au site tous les jours?	M. Lamothe explique que les camions pour les déchets commerciaux viennent tous les jours, mais ceux des déchets résidentiels viennent principalement le mercredi. Le reste de l'achalandage peut dépendre de plusieurs facteurs, notamment des contrats de sols et de la période de l'année.
Est-ce que le nouveau poste de pesée aura des équipements et un fonctionnement semblables à celui que vous avez présentement?	M. Lamothe répond qu'au niveau des opérations, le nouveau poste de pesée sera sensiblement le même qu'actuellement. L'amélioration sera principalement au niveau de la zone tampon, qui permettra d'accueillir plus de camions sur la propriété. En ce moment,



	ils ont une capacité de 4 à 5 camions sur le site avant d'atteindre le boulevard Saint-Joseph.
Quels étaient les travaux sur la rue Gagnon dimanche dernier?	M. Lamothe explique qu'il avait fait une demande cet hiver pour réparer une vanne d'entrée d'eau qui était abimée, et les travaux, réalisés par la municipalité, semblent avoir eu lieu durant la fin de semaine.
INTERVENTION 2	
Est-ce que le poste de citoyens est seulement pour des déchets?	M. Lamothe confirme.
Est-ce qu'une petite compagnie qui ne peut aller à l'écocentre pourrait venir porter ses déchets au poste de citoyens?	M. Lamothe confirme, mais réitère qu'il y a des frais de 95\$ par tonne associés au service. Il ajoute que les résidents ont un tarif préférentiel.
Est-ce qu'il y a un minimum de quantité de déchets pour utiliser le service?	M. Lamothe répond que le minimum est d'une tonne.

5.2 FAUCONNERIE

M. Lamothe mentionne d'abord que les aménagements pour les oiseaux des fauconniers ont entièrement été refaits. Il rappelle ensuite que WM travaille avec l'entreprise de gestion de la faune Artémis depuis 12 ans pour le contrôle des goélands. Ils font la gestion des goélands qui viennent sur le site pour se nourrir, car ils peuvent causer des problèmes de salubrité. Ils utilisent les oiseaux de proie comme méthode d'effarouchement pour faire peur aux goélands. Les oiseaux travaillent du matin au soir, selon les heures des opérations.

5.3 DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Camara explique qu'ils ont reçu les autorisations pour faire le déboisement et que celui-ci a bien été effectué. Tous les bons de commande ont été émis avec les entrepreneurs choisis pour le restant des travaux. Toutefois, afin d'être conformes avec la Ville et la MRC, ils doivent avoir une nouvelle adresse civique. Le projet a été approuvé au conseil de la Ville le 5 mai dernier, mais ils n'ont toujours pas eu de nouvelles de la MRC au sujet des



permis, alors ils sont toujours en attente pour les travaux. Il ajoute qu'ils ont acheté les équipements et qu'ils sont prêts à commencer, mais ils anticipent que la date de début des travaux, qui était prévue pour la fin mai, sera repoussée à la mi-juin, pour une mise en service estimée à octobre.

Il ajoute qu'avec la nouvelle entrée, l'aire permettra d'accueillir environ 18 camions pour éviter le refoulement sur le boulevard lors des périodes d'achalandage. De plus, la nouvelle balance sera automatisée et soulevée pour éviter l'accumulation de neige et de glace, et ainsi éviter des bris.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que le sujet des permis a été soulevé avec les représentants de la MRC à la dernière rencontre du Comité?	M. Camara explique qu'au mois de mars, ils prévoyaient recevoir les permis pour le mois de mai, alors ce n'était pas encore un enjeu.
Quelles sont les autorisations attendues de la MRC?	M. Camara répond que c'est une dérogation mineure pour la grandeur du bâtiment qui touche une zone résidentielle ainsi que la nouvelle adresse civique.
Est-ce que le bâtiment est dans la zone d'intervention spéciale (ZIS)?	M. Camara répond que toute l'empreinte pour le nouveau poste de pesée fait partie de la ZIS. Ils ont donc voulu faire le processus adéquat.
Est-ce que la partie des autorisations avec la Ville est terminée?	M. Camara répond que lorsqu'ils obtiendront leurs permis de la MRC, ils recevront à ce moment la nouvelle adresse de la Ville.
Allez-vous avoir des enjeux avec la grève dans le domaine de la construction?	M. Camara explique que la grève est au niveau résidentiel, et puisque leur bâtiment est de niveau commercial, ils n'auront pas d'enjeux.



<p>Serait-il possible que la mise en service soit reportée au printemps 2026?</p>	<p>M. Camara explique qu'ils peuvent faire le bâtiment et les installations cette année et reporter les travaux de finition (aménagement paysager, asphalte, etc.). Il y a beaucoup de logistique à prévoir, car il faudra informer les entrepreneurs de la nouvelle adresse.</p>
<p>Quel est le temps moyen de traitement lorsqu'un camion arrive à la balance?</p>	<p>M. Lamothe explique que le temps est variable selon l'aisance du camionneur. Un client standard qui connaît bien la procédure peut prendre moins d'une minute tandis qu'un client plus compliqué, ou qui n'est pas habitué, peut prendre plus de 5 minutes.</p>
<p>Lorsque le nouveau stationnement sera plein, le dernier camion en file pourra attendre environ 20 minutes et plus.</p>	<p>M. Lamothe confirme et explique que la nouvelle balance est pensée pour avoir deux postes permanents qui peuvent faire des entrées et des sorties. Il ajoute que l'objectif n'est pas de recevoir plus de tonnage, mais plutôt d'améliorer l'achalandage.</p>
<p>Allez-vous mettre en place un système pour nettoyer les camions avant qu'ils reprennent la route?</p>	<p>M. Lamothe annonce qu'ils ont inauguré leur nouveau balai mécanique la semaine même. Celui-ci ramasse la poussière et arrose simultanément. Il précise que les autres systèmes qui avaient été pensés n'étaient pas adéquats pour le climat d'ici. De plus, l'espace situé entre le front de déchet et la sortie n'est pas très grand et sera asphalté, donc il y a moins de risque de dispersion de saletés. Le traitement se fera directement sur le terrain.</p> <p>M. Camara ajoute que, si le Club du Faisan a des propositions pour l'aménagement</p>



	paysager à la nouvelle entrée, c'est le bon moment de les partager. Il explique qu'ils ont déjà prévu un mur anti-bruit et une clôture avec Ramo, mais qu'ils peuvent toujours intégrer de nouvelles idées au concept.
La pente semble assez importante, les camions auront-ils à utiliser leurs freins moteurs?	M. Camara assure que la pente sera adoucie. M. Lamothe ajoute qu'ils sont très stricts sur l'interdiction des freins moteurs sur le site.

5.4 RECOUVREMENT FINAL

M. Lamothe présente d'abord une section du site dont la pente finale a été ensemencée avec du trèfle.

M. Camara explique ensuite que le plan de cette année est de réaliser le recouvrement final progressivement afin d'éviter les odeurs. Les opérations sont donc concentrées aux endroits où ils veulent procéder au recouvrement final.

Il rappelle que des tranchées horizontales sont installées dès que les premiers déchets sont déposés dans la cellule pour extraire le biogaz. Lorsqu'ils atteignent l'élévation finale de la cellule, ils forent des puits verticaux, qui rejoignent le gabion au fond de la cellule pour soutirer le maximum de biogaz. Le gabion permet également de drainer l'eau dans les conduites.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que vous installez les tranchées horizontales sur tout le long de la cellule, ou est-ce possible de les installer par section?	M. Camara explique que les deux méthodes sont possibles selon l'avancement du dépôt des déchets.
Est-ce que le recouvrement qui est effectué actuellement est intermédiaire ou final?	M. Camara clarifie qu'ils feront du recouvrement final cette année pour pallier la pente finale de 30%. C'est un



	nouveau design pour la stabilité de la cellule. Ils font donc la pente en deux temps, avec un plateau de transition.
Le recouvrement final se fait-il sur la pente?	M. Camara confirme. M. Lamothe ajoute que beaucoup de travail a été effectué pour créer la bonne pente afin de pouvoir faire les travaux cet automne.
Est-ce que de l'eau de pluie pourrait s'infiltrer dans ce nouveau plateau?	M. Camara répond que non, car ils posent la membrane dans la masse de déchets avec un ancrage de 1,5 mètre. L'eau prendrait le chemin du lixiviat et serait acheminée vers la station de pompage.

5.5 FRONT DE DÉCHETS

M. Lamothe présente d'abord la zone en opération ainsi que le système de buses neutralisant les odeurs, qui fonctionne du printemps à l'automne. Ils essaient de suivre la zone d'enfouissement pour limiter les odeurs le plus possible.

M. Camara rappelle ensuite qu'ils ont terminé l'excavation de la nouvelle cellule de 4,8 hectares, en février dernier. Ils procéderont donc à l'installation des 5 couches de protection :

1. Natte de bentonite
2. Géomembrane en HDPE (plastique étanche)
3. Géofilet qui protège la couche de membrane et draine l'eau
4. Seconde couche de géomembrane HDPE
5. Géotextile de feutre épais

Ils termineront avec 500 mm de pierres et le système de gabions dans le fond de la cellule avant le dépôt des déchets, qui devrait débiter au mois d'août. Ils sont toujours en attente de matériaux, car il y a des retards dans les livraisons.

M. Lamothe ajoute qu'ils utilisent des copeaux de bois pour le recouvrement journalier ainsi que pour les chemins, afin de permettre une circulation fluide. Lorsqu'il pleut, ils doivent enlever la boue et remettre des copeaux secs.

Concernant les sols contaminés, des pancartes sont installées indiquant les numéros de contrats et le client. Une contre-analyse est faite pour chaque contrat avec un laboratoire



externe afin de valider le contenu des sols. Il est rare que les analyses ne concordent pas, mais lorsque cela arrive, le client doit venir rechercher les sols.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce que le système de buses fonctionne en continu?	M. Lamothe répond que oui et explique qu'ils ont déjà essayé de le faire fonctionner selon les vents et autres paramètres, mais que cela causait plus d'ennuis, alors ils le font en permanence. Les odeurs peuvent survenir à n'importe quelle heure.
Le système fonctionne, puisqu'il n'y a pas de plainte au niveau des odeurs.	M. Lamothe confirme.
Est-ce WM qui mélange le produit utilisé?	M. Lamothe explique que le produit arrive dans un contenant de 1 000 litres et qu'ils le mélangent ensuite avec de l'eau.
INTERVENTION 2	
Est-ce que ce sont des puits verticaux que l'on voit sortir du sol?	M. Camara précise que ce sont les têtes de puits sorties pour les tranchées horizontales.
Quelle sera l'élévation finale de la cellule en opération?	M. Camara répond que l'élévation finale serait la même que pour toutes les autres cellules. M. Lamothe ajoute qu'ils sont à la mi-chemin de l'élévation finale hors du sol. Il précise que le plan est de construire deux cellules cette année et l'année suivante pour ensuite aller en hauteur. Environ trois puits verticaux seront forés cette année.



<p>Ce que l'on observe est-il le résultat de trois années d'exploitation?</p>	<p>M. Lamothe confirme qu'ils ont commencé les opérations dans la phase 3B en octobre 2022.</p>
<p>Les premières cellules de la phase 3B étaient-elles plus courtes?</p>	<p>M. Lamothe confirme et explique qu'il y avait un angle spécial du côté nord dû au ruisseau.</p>
<p>Pour combien de temps avez-vous les autorisations d'opérer dans la phase 3B?</p>	<p>M. Camara répond que les autorisations sont pour 10 ans, soit jusqu'en 2032.</p>
<p>À quoi servent les piles de sable en bas des cellules?</p>	<p>M. Camara explique que ce sont des fossés périphériques qui ont été installés pour éviter l'accumulation d'eau et régler le problème d'érosion de végétal. Du réensemencement a été effectué deux semaines plus tôt.</p>
<p>À quoi sert le puits sur le dessus de la cellule?</p>	<p>M. Camara explique que c'est un accès de nettoyage qui est installé durant la construction de la cellule. Il ajoute que le système plus bas est le PL1.</p>
<p>Qu'est-ce que PL1?</p>	<p>M. Lamothe explique que c'est une station de pompage qui pompe l'eau sous la cellule 3A, mais qui continue également pour 3B, pour la stabilité du fond des cellules. Il précise que, lorsqu'ils ont creusé dans le passé, ils avaient atteint une veine d'eau. Le pompage à cette station fait donc baisser le niveau de la nappe afin de ne pas avoir de pression sur la membrane.</p>
<p>Où l'eau pompée à PL1 est-elle rejetée?</p>	<p>M. Camara répond qu'elle est renvoyée dans le fossé avec l'eau de surface.</p>



Que faites-vous avec le bois issu du déboisement lors de la construction de cellules?	M. Camara répond que les arbres de bonne qualité sont revalorisés avec des entrepreneurs locaux, sinon ils sont reconvertis en copeaux ou en bois de chauffage.
---	---

5.6 BIOGAZ

M. Lamothe rappelle qu'ils ont un système d'aspiration pour récolter les biogaz, qui fonctionne en permanence, car si le pompage arrête, une forte pression est générée sur les déchets et les têtes de puits. Il y a trois techniciens sur le site qui sont de garde si des arrêts ont lieu. Ils ont une génératrice de secours pour ce genre de situation.

Il y a deux conduites principales, une au niveau des anciennes cellules et une vers la nouvelle phase. Une partie du biogaz est aspirée vers l'usine de cogénération, où il est revalorisé. En hiver, presque la totalité est valorisée, tandis qu'en été, environ 75% le sont.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quelle était l'année de signature du contrat avec Hydro-Québec pour la centrale?	M. Camara répond que c'était en 2012 et que le contrat est pour une durée de 20 ans.
Les années concordent avec les opérations dans la phase 3B.	M. Camara confirme.
Pensez-vous avoir suffisamment de gaz pendant les années à venir pour pouvoir renouveler le contrat?	M. Camara répond que c'est un sujet qui n'est pas encore discuté. L'usine utilise une ancienne technologie qui émet tout de même du CO ₂ , alors Hydro-Québec ne pourrait peut-être pas renouveler selon ses objectifs actuels.
La gestion des biogaz n'est pas considérée comme polluante, puisqu'ils sont produits	



de toute façon. Il y a un dégagement de CO ₂ , mais un évitement de méthane.	
Est-ce qu'il y a un projet avec la Ville pour la gestion du surplus de biogaz?	M. Lamothe répond qu'il n'y en a pas à sa connaissance. Il rappelle qu'à la suite du projet d'usine de GNR du site de Sainte-Sophie, ils regarderont les possibilités d'en faire un semblable. Toutefois, s'ils veulent un projet de ce genre, ils doivent avoir la certitude de la continuité des opérations au-delà de 2032.
Une entité dédiée à la gestion des énergies renouvelables sera formée au niveau de la MRC. Elle s'occupera du développement du dossier comme étant un projet de société en incluant les préoccupations de tous. Un projet pourrait être développé conjointement.	

5.7 USINE DE COGÉNÉRATION ET SERRES DEMERS

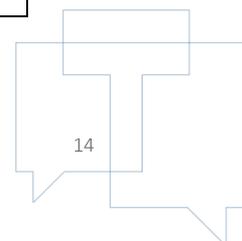
M. Lamothe explique que l'usine de cogénération sert de centrale électrique. Elle contient cinq moteurs alimentés aux biogaz, qui sont couplés à des génératrices. L'électricité produite (7,6 MW en permanence) est vendue à Hydro-Québec et ce qui ne peut être valorisé se fait brûler par les torchères.

Cette usine réalise une double valorisation, car le glycol utilisé pour le refroidissement des moteurs passe dans un échangeur et réchauffe l'eau, qui est ensuite pompée vers les Serres Demers pour chauffer la Serre #1 (3,2 hectares) en hiver. La Serre #2 (6,8 hectares) est chauffée avec le biogaz du site. Ils utilisent la chaleur pour les tomates ainsi que sur la toiture pour faire fondre la neige.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
À quoi servent les blocs sur le toit?	M. Lamothe répond que c'est le système de ventilation.
Si jamais l'entente avec Hydro-Québec n'est pas renouvelée après 20 ans, à quoi pourrait servir le bâtiment?	M. Lamothe répond que tout dépend de ce qu'il va arriver. Dans le cas où le contrat prend fin, les génératrices pourraient être utilisées ailleurs. Le bâtiment serait effectivement encore utile pour autre chose.
Est-ce que vos futurs projets d'agrandissement du site pourraient empiéter sur la centrale?	M. Camara répond que non, car la zone d'opérations s'arrête au niveau de la torchère.
Est-ce qu'un agrandissement de la propriété pourrait être considéré?	M. Lamothe confirme.
Est-ce que l'électricité produite dans la centrale est du courant alternatif ou continu?	Un membre explique que c'est un courant alternatif, car il est dirigé directement dans le réseau d'Hydro-Québec selon un régime déterminé.
Les techniciens sont-ils basés au Québec?	M. Lamothe répond que oui et ajoute qu'ils ont une quarantaine d'usines de ce type qui sont gérées par la division énergies renouvelables de WM. Elles sont toutes construites de la même façon, alors les techniciens voyagent beaucoup pour faire de la maintenance.
Quelle est l'entente entre WM et les serres Demers?	M. Lamothe explique qu'ils ont conclu un partenariat avec les Serres Demers en leur offrant une partie de leur terrain ainsi qu'une énergie à plus bas prix. Elles sont installées depuis 2012.



Est-ce possible de visiter les serres?	M. Lamothe répond que c'était le cas à l'époque, mais que cela fait 10 ans qu'ils ne le font plus en raison des risques de contamination croisée.
Ils auraient intérêt à faire un vidéo promotionnel pour encourager l'achat local.	M. Lamothe confirme et ajoute qu'ils les visitaient auparavant lors des portes ouvertes.
Est-ce que le partenariat prendrait fin s'il y avait un agrandissement de la propriété?	M. Lamothe répond que non, car les serres sont déjà à l'extrémité du terrain. Ils iraient plutôt derrière la torchère.

5.8 TRAITEMENT DES EAUX

M. Lamothe présente le processus de traitement des eaux. Il explique que toutes les eaux de lixiviation, c'est-à-dire les eaux en contact avec les déchets, sont pompées jusqu'au bassin d'accumulation, qui a une capacité de 76 000 m³. Le bassin est actuellement très bas pour la période de l'année. Le lixiviat est ensuite envoyé au réacteur biologique séquentiel (RBS). Celui-ci traite une quantité déterminée de lixiviat par séquence. Les bactéries à l'intérieur sont activées avec de l'air et de l'eau chaude pour dégrader l'azote ammoniacal. Une fois le procédé complété, la partie du haut (surnageant) est envoyée par gravité dans le bassin d'eau traitée. Après ce processus, l'eau traitée est pompée vers le réseau d'égout de la ville de Drummondville jusqu'à l'usine d'épuration. Il n'y a aucun rejet de lixiviat à l'environnement. Pendant le processus, la boue créée par les bactéries (liqueur mixte) est envoyée dans un épaisseur et par la suite dans un bassin de stockage. Elle est ensuite passée dans la centrifugeuse pour séparer l'eau et la boue, qui est retournée sur le front de déchets. Le traitement est automatisé et fonctionne en permanence.

Ils avaient un deuxième bassin pour faire plus de traitement, mais celui-ci n'est plus nécessaire, car l'usine fonctionne très bien. Ils considèrent même commencer le traitement d'eau d'autres secteurs ou entreprises, car ils en ont la capacité.

Il y a un système de neutralisation des odeurs autour des bassins. Les secteurs boisés aux alentours étaient d'anciens bassins qui ont été recouverts par l'équipe du GARAF.

M. Lamothe rappelle que WM a un champ de saules en partenariat avec Ramo. Une partie des eaux de lixiviation est utilisée pour l'irrigation des saules. Cette année, ils ont reçu l'autorisation d'irriguer huit hectares. Pour répondre au suivi demandé à la dernière



rencontre, M. Lamothe explique que les deux récoltes de saules ont été réutilisées sur la plantation en tant qu'engrais.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avec le traitement que vous effectuez, est-ce que l'eau serait conforme pour être rejetée à l'environnement?	M. Lamothe répond que oui, mais qu'ils ont choisi de s'affilier avec la Ville en 2010 pour s'assurer de l'intégrité du processus.
Est-ce qu'il y a un temps d'attente dans le bassin?	M. Lamothe explique qu'il y a un temps pour la décantation. Selon la période de l'année, ils sont en mesure de traiter autant d'eau qu'il en arrive. L'usine peut traiter 1 500 m ³ par jour. Le printemps dernier, ils ont dû arrêter le traitement, car il n'y avait pas assez d'eau dans le bassin. M. Camara ajoute que la norme de la Ville pour le rejet est de 8 kg/jour d'azote ammoniacal et qu'ils se situent entre 0 et 1,5 kg/jour. L'entente avec la Ville a été prolongée. La durée de l'entente sera partagée à la prochaine rencontre.
Les anciens bassins ont-ils été démantelés et remblayés?	M. Lamothe confirme.
Est-ce que la toile dans le bassin sert à ce que les camions descendent pour rejeter de l'eau dans celui-ci?	M. Lamothe confirme et précise qu'ils font parfois de l'entretien dans leur station de pompage. Les camions siphonnent l'eau et la vident dans le bassin.
Lorsque vous avez manqué d'eau l'année dernière, avez-vous eu des enjeux pour le traitement avec les bactéries?	M. Lamothe confirme qu'ils ont essayé plusieurs méthodes pour avoir la meilleure formule avec les bactéries. Au départ, c'était la reproduction qui était difficile à atteindre, et c'est avec les eaux



	usées de l'usine de Magog qu'ils ont réussi à perfectionner leur recette. Ils ont arrêté le traitement il y a quelques années pour de la maintenance, et c'est cette eau qui a permis de repartir le traitement.
Faites-vous des copeaux avec les saules?	M. Lamothe répond que oui, mais qu'ils sont seulement utilisés à même la plantation. Les copeaux utilisés pour le recouvrement journalier proviennent d'un client qui paie WM pour se départir de ses encombrants.

Actions de suivi

1. Revenir sur la durée de l'entente avec la Ville pour le rejet de l'eau à l'usine d'épuration

5.9 SABLIERE

M. Lamothe présente le projet de sablière. Il explique qu'ils ont l'intention de construire une arche à l'entrée du secteur du Faisan et de veiller à ce que les gens ne puissent pas se diriger vers les installations d'enfouissement. Au début, il n'y avait aucune végétation et ils ont débuté à ensemercer chaque côté du chemin il y a deux ans. Ils devraient voir plus de résultats dans les prochaines années.

M. Patrick Lampron, coordonnateur du GARAF, ajoute qu'ils ont demandé au CRECQ de ne pas faire d'aménagements entre les deux buttes, car ils sont en train de faire des tests afin de contrer le phragmite et la renouée japonaise avec des bâches.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Où sont situés les nichoirs à hirondelles?	M. Lampron explique que les nichoirs ne sont pas encore terminés, mais qu'ils sont situés de l'autre côté de la butte. Il ajoute qu'il y a deux modèles de nichoirs, un



	acheté et l'autre fait par les élèves du GARAF.
Était-il prévu d'avoir un chemin pour marcher?	M. Lamothe confirme et ajoute que des panneaux d'interprétation seront installés dans le parcours.
Comment pourrions-nous accéder au chemin?	M. Lamothe explique qu'actuellement, rien n'est aménagé, mais que les gens pourront accéder à la sablière à pied par l'arche qui sera installée par Eskair en passant par la rue des Sables.
Est-ce un terrain privé?	M. Lamothe confirme et ajoute qu'il sera accessible pour les gens du secteur et qu'il n'y aura pas d'accès au site d'enfouissement.

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 UTILISATION DE LA 2^E RÉCOLTE DE SAULES

L'action de suivi a été traitée pendant la visite (point 5.8).

7 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Lamothe explique que la présentation sur le suivi environnemental des eaux sera faite de façon sommaire pendant la rencontre, mais que tous les détails seront disponibles dans la présentation en annexe 3. Les dépassements sont indiqués en rouge, et il invite les membres à le contacter s'ils ont des questions supplémentaires.

7.1 EAUX DE SURFACE

M. Camara rappelle que trois campagnes d'échantillonnage sont faites chaque année, comme exigées par la réglementation. Les règles à suivre pour l'échantillonnage sont déterminées par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). L'analyse en laboratoire est effectuée par la firme Bureau Veritas. Il y a huit points d'échantillonnage pour les eaux de surface ainsi qu'une station de pompage.



Les critères importants pour l'interprétation des résultats sont :

- Normes du REIMR
- Valeurs en amont
- Présence naturelle dans le milieu
- Historique et fluctuation

Les paramètres analysés sont :

- L'azote
- DBO5
- Matières en suspension
- pH
- Zinc
- Coliformes fécaux

En termes de résultats, aucun dépassement n'a été observé pour les eaux de surface, incluant PL1.

7.2 EAUX SOUTERRAINES

Le total de puits d'eau souterraine est de 17, soit 11 pour l'eau de la nappe libre et 6 pour l'aquifère profond.

L'écoulement des eaux souterraines va du nord au sud. Historiquement, le fer et l'azote ammoniacal (en amont du site) sont présents naturellement en concentration plus élevée de sorte que les concentrations naturelles peuvent dépasser les normes du REIMR. Cela explique pourquoi les points d'échantillonnage sur le site peuvent dépasser ces normes. Il faut également tenir compte de la valeur de fond, qui est déterminée pour la région par le ministère. Lorsqu'il y a des dépassements, ils sont comparés avec les résultats des dix dernières années pour vérifier s'il y a un enjeu, ce qui n'est pas le cas présentement.

Concernant l'aquifère profond, dans le contexte de présence naturelle, les concentrations de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal peuvent excéder les normes. L'ensemble des résultats est toutefois considéré stable par rapport aux résultats des années antérieures.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que le ministère a déjà repris ses propres échantillons?	M. Camara répond qu'à sa connaissance, ce n'est pas arrivé, et précise que Bureau Veritas est accréditée par le ministère.
Est-ce que le ministère a déjà demandé plus d'information par rapport à un point ou un dépassement?	M. Camara rappelle qu'il y avait déjà eu un dépassement de matières en suspension dû au rejet d'eau. Des correctifs avec été faits avec le GARAF. M. Lamothe ajoute qu'ils ont déjà reçu des questions en lien avec les coliformes fécaux.

7.3 ÉCHANTILLONNAGE DANS LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

M. Lamothe rappelle qu'à la suite de l'entente avec la Ville, une prise d'échantillons d'eau de surface a été demandée dans la rivière Saint-François. Ils ont un point en amont du site sur le ruisseau Paul-Boisvert, deux sur le site, un à la sortie et un en aval du site. L'échantillonnage a été réalisé en 2024 et sera reconduit en 2025.

En termes de résultats, il y a une très grande concentration de matières en suspension en amont du site, probablement due en partie aux terres agricoles à proximité. En aval du site, la concentration est à 9 mg/L pour une norme de 8 mg/L.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les résultats ont été communiqués au COGESAF?	M. Lamothe répond qu'ils envoient les résultats à la Ville. Habituellement, il y a un membre du COGESAF au Comité, qui devrait être remplacé sous peu. Ils ont accès aux comptes rendus des rencontres, mais cette nouvelle information pourrait effectivement leur être utile et être partagée.



Les matières en suspension proviennent également du mouvement dans les cours d'eau et des routes.	
---	--

Actions de suivi

2. Communiquer les résultats de la campagne dans la rivière Saint-François au COGESAF.

7.4 PUIITS RÉSIDENTIELS – CAMPAGNE 2024

M. Lamothe rappelle que depuis 2009, WM offre le service d'échantillonnage des puits privés au voisinage aux deux ans. En 2024, sept personnes avaient répondu à l'offre, soit un en amont et six en aval. Les résultats par puits sont confidentiels, mais ils ont noté des dépassements de manganèse et d'arsenic, qui sont en présence naturelle. Certains nécessitaient un nettoyage de puits, ce qui est habituellement recommandé chaque année. Les résultats et la procédure de nettoyage sont envoyés aux résidents.

8 EAUX DE LIXIVIATION

Ce point a été traité lors de la visite (point 5.8).

9 SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

Ce point a été traité lors de la visite (point 5.3).

10 REGISTRE DES ACTIVITÉS

M. Lamothe annonce qu'ils n'ont reçu aucune plainte depuis le 12 janvier et aucune visite d'inspecteur.

11 DIVERS ET PROCHAINES RENCONTRES

Pour terminer, M. Craft rappelle que la prochaine réunion est prévue le mercredi 3 septembre 2025 à 18h00.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Allez-vous faire des portes ouvertes comme l'année dernière?	M. Lamothe répond qu'ils en feront probablement aux deux ans. Ils ont adoré l'expérience, mais ne veulent pas être redondants.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h26.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

